

Les comportements de départ des Français : premières incidences de l'ARTT

A l'heure où la loi sur la réduction du temps de travail est rediscutée – et réaménagée –, il est intéressant de savoir en quoi elle a pu modifier les conditions de départ en vacances des salariés français qui en ont bénéficié. C'est ce à quoi s'attache l'enquête sur **l'impact des 35 heures sur les comportements de départs des Français**, diligentée par la Direction du Tourisme, dans le cadre de l'enquête du CREDOC sur « *Les Conditions de vie et les Aspirations des Français* ». Cette étude repose sur ce qu'on appellera « le croisement des regards ». Certes, l'analyse des bénéficiaires des 35 heures est intéressante au premier chef, mais les futurs bénéficiaires ont également leur mot à dire, tout comme les non salariés. La confrontation des différents points de vue est, d'ailleurs, riche d'enseignements. « Croisement des regards » aussi, puisque l'on cherche à la fois ici à mesurer les taux de départs « **objectifs** », mais aussi **l'opinion** des intéressés sur la façon dont les 35 heures ont pu modifier leurs pratiques de départs.

Au total, **cinq enseignements principaux** se dégagent :

1. ***Si l'on en croit les bénéficiaires de la loi sur les 35 heures, le temps libre dont ils ont bénéficié n'a que faiblement profité aux départs en voyage.***

Interrogés en effet sur les activités auxquelles ils consacrent davantage de temps depuis les 35 heures, les salariés bénéficiaires de la loi mettent en avant **le repos (47%), la famille et les enfants (45%), le bricolage et le jardinage (41%), les courses, la télévision...**, bien avant les voyages, qui ne recueillent que 16% des citations.

Tableau 1
Depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, consacrez-vous plus, autant ou moins de temps qu'avant aux activités suivantes ?

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

<i>Modalités classées par ordre décroissant des activités auxquelles on consacre plus de temps</i>	Plus de temps	Autant de temps	Moins de temps	Total (y c nsp)
Vous reposer, dormir ?	47	51	2	100
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	45	51	1	100
Bricoler, jardiner ?	41	54	3	100
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	34	63	2	100
Aller dans les magasins, faire les courses ?	33	64	3	100
Regarder la télévision ?	31	66	2	100
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	27	70	2	100
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	23	73	3	100
Pratiquer une activité sportive ?	20	75	4	100
Partir en voyage ?	16	80	3	100
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	11	81	4	100
Vous investir dans une association ?	10	80	6	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

En fait, le fossé est considérable entre ce que les salariés bénéficiaires font du temps « gagné », et ce que les autres, salariés pas encore passés aux 35 heures et non salariés, imaginent. Ainsi, les salariés qui attendent l'application de la loi croient que, grâce à elle, ils pourront partir en voyage dans des proportions **deux fois plus élevées** que ce qu'ils seront sans doute amenés à faire réellement (31% escomptent consacrer plus de temps aux voyages). Les non salariés (indépendants, retraités...) surestiment encore plus l'impact de la réduction du temps de travail : 37% croient qu'on part davantage en voyage. **En un mot, l'impact réel des 35 heures en matière de tourisme reste, en pratique, bien plus faible que ce qu'on imagine avant d'avoir bénéficié de la loi.**

1. *Analysés en évolution entre 2001 et 2002, les départs des Français sont en baisse.*

Cette diminution constatée par le Credoc est également mesurée tant par l'INSEE (enquête 1995 et 1998/99) et par TN/Sofres dans l'enquête du Suivi de la Demande Touristique (SDT) réalisée pour la Direction du Tourisme. Le morcellement des vacances en périodes de plus en plus courtes pourrait, en partie, expliquer cette évolution.

Alors qu'en juin 2001, 49% des Français disaient être partis en week-end les douze derniers mois, le taux est passé à 47% en juin 2002. Dans le premier cas (vacances), le recul serait un peu plus accentué chez les retraités et les chômeurs. Dans le second (départs en week-end), le recul serait moins systématiquement lié à telle ou telle appartenance socio-démographique.

Bien sûr, dans ces chiffres d'ensemble, il est difficile d'isoler l'effet propre des 35 heures. Par exemple, entre 2001 et 2002, plus de salariés ont bénéficié de la loi, mais en même temps, suite aux événements du 11 septembre 2001, certains voyages lointains ont été reportés, et la situation économique a commencé à présenter quelques signes de moindre euphorie.

Mais surtout, il faut bien « dimensionner » le sujet : au sein de la population adulte, on comptabilise 43% de salariés et parmi eux, seuls 62% bénéficiaient, en juin 2002, de l'ARTT. En un mot, **seulement un quart des personnes de 18 ans et plus (26% exactement) ont pu tirer bénéfice de la loi.**

2. *Il semblerait que les effets des 35 heures jouent autant, sinon plus, sur la façon de partir que sur les taux de départs, au moins au niveau global.*

En fait, si l'on se réfère aux seuls bénéficiaires de l'ARTT, 20% d'entre eux disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances **plus longues** (jours de RTT accolés aux jours de congés) ; 12% déclarent avoir, dans l'année, grâce à elle, fait des départs en week-ends **supplémentaires** et 9% des départs **supplémentaires** « à la journée ».

Tableau 2
Avez-vous la possibilité d'accoler les journées d'ARTT à vos jours de congés ?

- Champ : salariés bénéficiaires de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

. Oui, et l'a déjà fait	20	} 29
. Oui, mais ne l'a jamais fait	9	
. Non.....	15	
. Ne bénéficie pas de jours de congés supplémentaires	57	
Total	100	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Mais aussi, sous l'effet de l'application de la loi, il semblerait que les deux changements les plus significatifs concernent **les départs au dernier moment et les décalages des heures de départ ou d'arrivée :**

- 16% des bénéficiaires de l'ARTT disent être davantage partis de façon non planifiée, c'est-à-dire « **au dernier moment** ».
- 14% ont eu davantage l'occasion de « décaler leurs heures de départ ou d'arrivée » pour les vacances ou les week-ends.
- Précisons aussi que 10% ont eu davantage l'occasion de recourir à **Internet** pour consulter des offres de séjour.

En termes d'activités, les 35 heures tendraient aussi plutôt à favoriser les départs en week-end près de chez soi et l'hébergement chez des proches :

- 15% des bénéficiaires de la loi disent avoir plus souvent été **accueillis en week-end par la famille ou par des amis.**

Tableau 3
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A être davantage hébergé en week-end par de la famille, des amis ?		
Oui	15	27
Non	45	73
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A aller davantage en week-end à l'hôtel ?		
Oui	4	8
Non	56	92
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- 13% des bénéficiaires sont partis davantage en week-end près de chez eux, c'est-à-dire **en restant dans leur région de résidence**.

Tableau 4
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A partir davantage en week-end près de chez vous , c'est-à-dire en restant dans votre région de résidence ?		
Oui	13	22
Non	47	78
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A partir davantage en week-end à l'étranger ?		
Oui	3	5
Non	57	95
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Le train semble même avoir été un peu plus favorisé (10 à 13% des modes de transport déclarés), mais la voiture reste incontournable, surtout dans les départs du printemps.

Enfin, 10% des bénéficiaires de l'ARTT ont fait, dans leurs départs « à la journée » des trois derniers mois, **davantage de shopping dans leur ville ou leur région** ; 5% sont partis davantage **dans un parc à thèmes ou de loisirs** et 5% ont davantage visité un **musée ou un site culturel**. Les changements ou les inflexions de comportements liés aux 35 heures sont donc loin d'être négligeables.

Tableau 5
Tableau synoptique sur l'impact de l'ARTT sur les départs

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de la loi	Dont :		Dont :	
		Cadre	Réside à Paris et dans son agglomération	Non cadre	Dispose dans son foyer de moins de 10.000 F/mois
Concernant les vacances :					
. Ont accolé des jours RTT à leurs congés	20	30	31	14	13
Concernant les week-ends :					
. Est parti en week-end plus souvent ces douze derniers mois	12	19	17	8	8
. A davantage été hébergé en week-end par de la famille, des amis	15	30	20	12	14
. Est davantage parti près de chez lui, en restant dans sa région de résidence	13	15	22	12	14
Concernant les départs à la journée :					
. Est parti à la journée plus souvent ces douze derniers mois	9	10	13	8	7
. A davantage fait de shopping dans sa ville ou sa région au cours des trois derniers mois	10	13	18	8	8
. A davantage fait du shopping, visité un parc à thèmes ou de loisirs ou visité un musée, un site culturel au cours des trois derniers mois ..	12	16	22	9	9
Concernant les départs en général :					
. A davantage eu l'occasion de partir de façon non planifiée, c'est-à-dire au dernier moment.	16	22	21	13	16
. A davantage eu l'occasion de décaler les heures de départ ou d'arrivée pour les vacances ou les week-ends	14	20	26	10	8
. A davantage eu l'occasion de recourir à Internet pour consulter des offres de séjour ..	10	18	18	4	3

1. *Il reste que ces modifications, et que les « gains » obtenus en matière de départs, semblent avoir surtout bénéficié à des groupes de populations salariées précis*, ceux qui partaient déjà plus en vacances et en week-end. En un mot, les 35 heures semblent avoir plutôt contribué, toutes choses égales par ailleurs, à **accroître les inégalités en matière de départs**. On notera tout particulièrement que parmi les bénéficiaires de l'ARTT, ce sont surtout **les cadres et les Franciliens** (habitants de la région parisienne) qui constituent les groupes pour lesquels les modifications liées aux 35 heures sont les plus importantes, tant quantitativement que qualitativement. On en prendra trois exemples :
- * 20% des bénéficiaires de l'ARTT disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances plus longues. Cela concerne **30% des cadres concernés par l'ARTT et 31% des Franciliens**, contre seulement 14% des non cadres.

Tableau 6
20% des salariés bénéficiaires des 35 heures ont déjà accollé des jours de RTT à des jours de congés

Catégories où cette pratique serait plus fréquente	Catégories où cette pratique serait moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (31%) <li style="padding-left: 20px;">• Cadre (30%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non cadre (14%) • Dispose de moins de 10.000 F de revenus mensuels dans le foyer (13%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- * 12% des bénéficiaires de la loi déclarent avoir pu faire dans l'année, grâce à elle, plus de départs en week-ends. C'est le cas de **19% des cadres et de 17% des Franciliens**, contre seulement 8% des non cadres concernés.
- * Enfin, plus nombreux sont les cadres (et les Franciliens) bénéficiaires de la loi ayant pu, grâce à elle, partir davantage **de façon non planifiée** (22% des cadres concernés, contre 13% des non cadres).

C'est peut-être d'ailleurs ce « ciblage » des bénéficiaires sur quelques groupes précis qui explique qu'au niveau global, l'impact de la RTT apparaît si faible en matière de départs.

On rappellera cependant que les modifications de comportements évoqués ici sont des changements, en quelque sorte déclarés « à chaud », et qu'il n'est pas obligatoire qu'ils se maintiennent à l'identique sur longue période.

5. Enfin, l'enquête fournit une série d'indications, détaillées par catégories sociales, sur les taux de départs en vacances, en week-end et à la journée, sur les douze derniers mois.

Celles-ci permettent de mettre en évidence que **les différentes formes de départs ne se substituent pas vraiment entre elles ; elles se cumulent plutôt** : plus on pratique les uns, plus on pratique les autres. De fait, c'est quand on a déjà l'habitude de partir en vacances, chaque année ou tous les deux ans, qu'on part le plus en week-end. De même, on part d'autant plus à la journée qu'on a l'habitude de partir en vacances ou en week-end. Les gros partants se recrutent surtout chez les jeunes, les diplômés, les gens aisés et les Franciliens.

Autrement dit, **les disparités en matière de départs se cumulent** : chez les personnes n'ayant pu partir en vacances ces deux dernières années, 76% ne sont pas non plus partis en week-end ces douze derniers mois et 80% n'ont pas pratiqué d'escapades journalières au dernier trimestre.



La loi « Aubry II » a confirmé, le 19 janvier 2000, l'abaissement de la durée légale du travail à 35 heures en 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés, et en 2002 pour les autres. Il s'agit donc d'une loi très récente et qui va faire l'objet de réaménagements, de modifications, voire de remise en cause. L'étude Credoc étudiait les premières incidences. Il convient d'observer la façon dont les bénéficiaires actuels et futurs s'approprient ses effets. Dans la mesure où certains salariés pourront, à court ou moyen terme, revoir d'une autre façon le temps libre dont ils peuvent bénéficier, ils seront peut-être amenés à revoir leurs intentions de départ en vacances, en faveur du tourisme.